

Aide à l'immobilier d'entreprise

FÉCAMP CAUX LITTORAL AGGLO

Présentation du dispositif

Favoriser la création, le développement d'entreprises et la création d'emplois sur le territoire.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Cette aide s'adresse aux entreprises industrielles, artisanales, commerciales, touristiques ou de services.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- l'achat de terrains et les frais d'acquisition,
- les travaux de VRD intérieurs à la parcelle,
- les travaux de construction immobilière ou l'achat d'immeubles existants, etc.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention pouvant atteindre 50 000 € de l'agglo et 60 000 € du département de Seine Maritime.

En complément du dispositif [Impulsion Proximité](#) de la Région Normandie, l'Agglomération abonde sous forme d'une subvention à hauteur de 10% du prêt de la région

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Pour connaître les modalités d'obtention de cette aide, se rapprocher de Fécamp Caux Littoral Agglo.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux
 - › Situation financière saine
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
 - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

Organisme

FÉCAMP CAUX LITTORAL AGGLO

- 825 route de Valmont
76400 FÉCAMP
Téléphone : 02 35 10 48 48
Télécopie : 02 35 10 31 66